Décision du Président
Achat d'un véhicule du type
RENAULT ZOE R135 ELECTRIQUE
Titulaire : RENAULT RETAIL GROUP

2022 – D – n° 173

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne &Bois,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N° 20-63 du Conseil de Territoire en date du 9 juillet 2021 portant délégation de pouvoir au Président,

CONSIDERANT la proposition d'achat d'un véhicule du type RENAULT ZOE R135 ELECTRIQUE à passer avec RENAULT RETAIL GROUP demeurant 13 avenue du Général Leclerc à PANTIN (93500),

CONSIDERANT que l'achat dudit véhicule a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

VU les termes du projet de contrat correspondant,

DECIDE

ARTICLE 1 :
De signer l'offre commerciale d'achat d'un véhicule du type Renault ZOE R135 EDITION ONE à passer avec RENAULT RETAIL GROUP d'un montant de 26.248,76 €.

ARTICLE 2 :
De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

ARTICLE 3 :
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Fait à Champigny-sur-Marne, le 22/09/2022

Territoire Paris Est Marne & Bois
21

Le Président

Olivier CAPITANIO
La présente décision publiée le
Est exécutoire à la date du
En application des articles L5211-1
Et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20220922-D2022-173-AR
Date de réception préfecture : 22/09/2022